

APPEL D'OFFRES

RFT: 2024/059
Lime: AP_2/44
Date: 02 décembre 2024
À: Fournisseurs de services/consultants intéressés
De: Loraini Sivo, Chargée de projet PEBACC+

Objet : Appel d'offres (RFT) : Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) à Wallis-et-Futuna

1. Contexte

- 1.1. Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est un organisme de Organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération entre les pays et territoires insulaires du Pacifique en vue de protéger et d'améliorer leur environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels le Pacifique est confronté en s'appuyant sur quatre valeurs simples. Ces valeurs guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous valorisons l'environnement
 - Nous valorisons nos employés
 - Nous apprécions la qualité et la prestation de services ciblées
 - Nous valorisons l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'informations, consultez : www.sprep.org.

2. Spécifications : énoncé des exigences

- 2.1. Le PROE souhaite lancer un appel d'offres auprès d'un consultant qualifié et expérimenté ou d'une équipe de consultants qui peuvent offrir leur expertise et réaliser une Analyse et Cartographie de la Résilience Ecologique et Socio-économique (ESRAM) à Wallis-et-Futuna.
- 2.2. Le mandat du cabinet de conseil est défini à l'annexe A.
- 2.3. Le consultant retenu doit fournir les services dans la mesure applicable, conformément aux valeurs et au code de conduite du PROE : <https://library.sprep.org/sites/default/files/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf>. Y compris la politique du PROE sur la protection de l'enfance, les garanties sociales environnementales, la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que le genre et l'inclusion sociale.
- 2.4. Les modalités et conditions contractuelles types du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information des demandeurs

- 3.1. Pour être pris en considération dans le cadre de cet appel d'offres, les consultants intéressés doivent remplir les conditions suivantes :
 - i. Doit être capable de parler couramment le français et être capable de voyager à Wallis-et-Futuna
 - ii. Soumettre un curriculum vitae (de préférence de 1 ou 2 pages) d'experts mobilisés détaillant les qualifications et l'expérience

- iii. Partager des références à des expériences antérieures pertinentes en fonction de l'étendue du travail (de préférence en fournissant des liens vers des pages Web spécifiques) ;
 - iv. Fournissez trois arbitres pertinents pour la soumission de cet appel d'offres, y compris les travaux les plus récents réalisés :
 - v. Remplissez le formulaire de demande d'appel d'offres fourni (veuillez noter que vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations démontrant que vous répondez aux critères de sélection – **NE NOUS RENVOYEZ PAS** à votre CV, faute de quoi votre candidature ne sera pas prise en considération).
 - vi. Fournir des exemples de résultats de travaux connexes antérieurs
 - vii. Veuillez joindre les propositions techniques et financières séparément aux formats Word et Excel.
 - viii. Doit répondre aux exigences d'enregistrement locales où le consultant est basé
- 3.2 Soumissionnaires doit déclarer tout domaine pouvant constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et signer le **Formulaire de conflit d'intérêts** pourvu que.
- 3.3 **Le soumissionnaire est jugé inéligible en raison de son association avec des critères d'exclusion, y compris la faillite** procédure d'insolvabilité ou de liquidation, manquement aux obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations sociales, pratique frauduleuse ou négligente, violation des droits de propriété intellectuelle, en vertu d'un jugement du tribunal, faute professionnelle grave y compris
- fausses déclarations, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, incapacité à remplir les principales obligations, création d'une société écran et être une société écran.
- 3.4 Le soumissionnaire doit signer une déclaration de **Formulaire d'honneur** avec leur demande, certifiant qu'ils ne tombent pas dans l'une des situations d'exclusion mentionnées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'ils ont pris des mesures adéquates pour remédier à la situation.
- 3.5 Compte tenu de la nature et du contexte des travaux, les offres doivent être soumises en français pour être prises en considération.
- 3.6 Les offres supérieures à 70 000 USD ne seront pas prises en compte et évaluées.

4. Directives de soumission

- 4.1. La documentation relative à l'appel d'offres doit démontrer que le consultant intéressé satisfait aux conditions énoncées ci-dessus et dans le mandat et qu'il est en mesure de respecter les spécifications et les délais. La documentation doit également comprendre des exemples à l'appui des critères d'évaluation.
- 4.2. La documentation relative à l'appel d'offres doit être présentée en **Français** et décrivez la proposition complète du consultant intéressé :
- a) **Formulaire de demande d'appel d'offres et formulaire de conflit d'intérêts.** (*Veuillez noter que vous devez remplir toutes les sections demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations pour démontrer que vous répondez aux critères de sélection – NE NOUS RENVOYEZ PAS à votre CV, sinon votre candidature ne sera pas prise en considération*).
- Fournir des exemples de résultats de travaux connexes antérieurs*
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.

- b) **Formulaire d'honneur**
 - c) **Curriculum vitae** (de préférence 1 à 2 pages) du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - d) **Proposition technique** (maximum 3 pages, axé sur la valeur ajoutée spécifique du soumissionnaire par rapport aux critères de sélection ci-dessous) qui contient les détails pour accomplir les tâches décrites dans les termes de référence. Toute attente de la part du soumissionnaire ou toute limitation du service offert doit être clarifiée dans la présente proposition technique.
 - e) **Proposition financière** – Le coût de ventilation des services à fournir conformément aux livrables décrits à l'annexe A doit être soumis dans le format fourni avec et dans un fichier Excel (ANNEXE B complet - ci-joint). Le coût doit inclure toutes les dépenses prévues.
 - f) Le cas échéant, fournir :
 - Je. Enregistrement/licence d'entreprise (pour les entités/consultants individuels conformément aux législations nationales pertinentes)
 - li. Lettre de numéro d'identification fiscale (NIF) (le cas échéant pour les consultants individuels conformément aux législations nationales applicables)
- 4.3. Fournir trois arbitres pertinents à la soumission de cet appel d'offres, y compris les travaux les plus récents terminés.
- 4.4. Les soumissionnaires supportent tous les coûts liés à la préparation et à la soumission d'une proposition, y compris les coûts liés à l'attribution du marché ; Le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat du processus d'appel d'offres.
- 4.5. Le soumissionnaire peut être invité à fournir des informations supplémentaires relatives à sa proposition soumise, si le comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6. La proposition d'appel d'offres soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en parties pour lesquelles un soumissionnaire/soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7. La proposition doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Les soumissionnaires doivent Exiger un accusé de réception de l'offre.

5. Clarification de l'appel d'offres

- 5.1. une. Toute question de clarification des candidats doit être soumise par e-mail à procurement@sprep.org avant le 16 décembre 2024. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse, est publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender au plus tard le 18 décembre 2024.
- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'ECR et au processus d'ECR est l'agent d'approvisionnement du PROE.
 - c. Le PROE déterminera la réponse à donner à une question du soumissionnaire, le cas échéant. Le PROE transmettra les questions du Soumissionnaire et la réponse du PROE à ces questions à tous les autres soumissionnaires utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler d'informations confidentielles sur un soumissionnaire.

- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire estime avoir constaté une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent RFT ou dans toute autre information fournie ou mise à disposition par le PROE, le soumissionnaire doit en informer rapidement l'agent des approvisionnements en indiquant l'erreur de manière suffisamment détaillée afin que le PROE puisse prendre les mesures correctives, le cas échéant, qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera l'entrepreneur privilégié sur la base de son évaluation de la mesure dans laquelle la documentation démontre que le soumissionnaire offre le meilleur rapport qualité-prix et que l'offre satisfait aux critères suivants :
- 6.2. Une proposition sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus dans les critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80

Critères	Détails	Pondération
	i. Masters dans les domaines suivants : Environnement, Agriculture, Pêche, Tourisme, Aménagement du territoire, Développement urbain, SIG, Changement climatique, Conservation de l'environnement, Économie	5
Expérience	i. Connaissances approfondies et expérience pratique de l'évaluation de l'état de santé des écosystèmes, de la cartographie et de l'évaluation des services écosystémiques et des éléments relatifs aux objectifs de développement durable dans une perspective de résilience sociale et écologique face au changement climatique	10
	ii. Connaissances approfondies et expériences pratiques dans l'utilisation des approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes	10
	iii. Expérience avérée de l'utilisation d'approches participatives et de renforcement des capacités sensibles au genre et socialement inclusives	10
	iv. Connaissance du Territoire de Wallis-et-Futuna, expériences pratiques et travaux à Wallis-et-Futuna ; connaissance des acteurs locaux d'importance pour cette étude.	10
	v. Clarté des limites à la proposition	5
Proposition technique	vi. Un plan de travail détaillé, une méthodologie, la portée des travaux et le calendrier de mise en œuvre proposé conformément aux livrables énumérés dans le mandat. La proposition méthodologique doit refléter les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La compréhension des attentes, y compris les synergies potentielles identifiées avec les politiques publiques et toute initiative pertinente en place ou en phase d'émergence 	30

	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de quelques options d'adaptation spécifiques basées sur Ecosystèmes considérées comme a priori prioritaires selon votre compréhension du contexte de Wallis-et-Futuna: écosystèmes à risque et menaces associées, impacts sur les populations et l'économie, options d'adaptation au changement climatique, mesures de résilience, données facilement disponibles, besoins de collecte de données (200 mots maximum pour chaque option) • Analyse économique proposée et mise en évidence des données et approche nécessaires (500 mots maximum) • Nombre d'ateliers que vous pensez organiser en détaillant les publics ciblés, liste des experts à rencontrer et leur pertinence, nombre de questionnaires/enquêtes à déployer en détaillant les public cibles visés, autres formes de collecte de données/demandes de participation que vous envisagez de mettre en œuvre. • Proposition d'application des approches Équité de genre et inclusion sociale et des personnes en situation de handicap (GEDSI) et consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). • Calendrier de mise en œuvre proposé 	
--	---	--

II. Score financier – 20%

La formule suivante doit être utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions qui obtiennent une note de 70 % ou plus dans les critères techniques

Veuillez utiliser le formulaire de proposition financière fourni à l'annexe B

$$\text{Score financier} = a \times \frac{b}{c}$$

Où:

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1 un. Le PROE peut modifier, suspendre ou mettre fin au processus de TRF à tout moment.
- b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les soumissionnaires potentiels en utilisant la page des offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont responsables de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site Web du PROE pour toute mise à jour et de télécharger la documentation et l'addendum pertinents de l'appel d'offres s'ils sont intéressés à fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE détermine qu'aucune des offres soumises ne représente un bon rapport qualité-prix, qu'il est par ailleurs dans l'intérêt public ou dans l'intérêt du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin à ce processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera

l'appel d'offres, émettra un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Date limite

- 8.1. **La date limite de soumission de l'offre est le 17 janvier 2025, minuit (heure locale d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les soumissions tardives seront renvoyées à l'expéditeur sans être ouvertes.
- 8.3. Veuillez envoyer toutes les offres clairement identifiées : RFT 2024/059 – «Analyse et cartographie de la résilience écologique et socio-économique (ESRAM) à Wallis-et-Futuna.

Courrier : PROE

À l'attention de l'agent(e) d'approvisionnement

Boîte postale 240

Apia, SAMOA

Messagerie électronique: tenders@sprep.org (OPTION LA PLUS PRÉFÉRÉE)

Fax: 685 20231

Note: Les soumissions faites sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur dans la soumission avant la date limite, le demandeur sera avisé de soumettre de nouveau sa demande sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est pas informé de l'erreur dans la soumission avant la date limite, la demande est considérée comme en retard et sera retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter une ou toutes les offres et la plus basse ou toute offre ne sera pas nécessairement acceptée.

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de partager une attribution et d'envisager une ou plusieurs attributions localisées entre les proposant dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il juge approprié sans l'acceptation écrite préalable des proposant.

Un contrat exécutoire est en vigueur dès qu'il est signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou tout bien fourni avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les offres du Secrétariat, veuillez vous référer à la section Plaintes sur le site Web du PROE <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Mandat

Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) à Wallis-et-Futuna

Lieu d'affectation	Wallis-et-Futuna
Type de mission	Consultance
Niveau d'engagement	Dans le pays
Langue requise	Français
Date de début prévue	Dès la signature du contrat
Durée du contrat	8 mois
Contact	Coordinateur PEBACC+ Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, PROE

Contexte

1.1 Vulnérabilités et résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face au changement climatique

Les pays et territoires du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux impacts du changement climatique ainsi qu'à d'autres pressions environnementales (exploitation minière et forestière, pollution et déchets, agriculture et utilisation non durables des terres, développement côtier, espèces exotiques envahissantes, etc.). Cette vulnérabilité découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à la biogéographie et au profil socio-économique des pays du Pacifique. Parmi ces facteurs, les plus importants sont (i) la concentration des activités humaines dans la zone côtière, (ii) la forte dépendance des moyens de subsistance vis-à-vis des ressources côtières et marines, (iii) l'exposition aux aléas hydrométéorologiques d'origine océanique, tels que les cyclones et les tempêtes, (iv) la disponibilité limitée d'eau douce en raison de la petite taille des bassins versants, (v) la sensibilité des écosystèmes aux perturbations, (vi) la modification des habitats côtiers et terrestres, (vii) la petite économie, (viii) l'isolement géographique et biologique par rapport aux masses continentales, et (ix) les défis (et les possibilités) d'adaptation liés aux droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, les handicaps et d'autres facteurs de marginalisation.

Le changement climatique aura donc toute une série d'impacts sur les écosystèmes insulaires du Pacifique et sur les services qu'ils fournissent aux générations actuelles et futures, qui sont déjà soumises à une série de pressions qui modifient leurs capacités d'adaptation et de résilience. Cependant, les îles du Pacifique présentent également certaines caractéristiques qui favorisent la résilience de leurs populations et de leur environnement face au changement climatique : i) des niveaux élevés de biodiversité marine, côtière et terrestre ; (ii) une diversité de reliefs côtiers ; (iii) les franges et les barrières de corail qui assurent la protection physique ; (iv) les densités de population et les taux de croissance relativement faibles (bien que cela varie d'un pays à l'autre) ; (v) une connaissance locale approfondie des processus et phénomènes environnementaux, qui peuvent varier selon les groupes de population et les catégories d'âge ; et (vi) une longue histoire d'adaptation aux changements environnementaux. Ces mécanismes d'adaptation sont fortement liés à des facteurs sociaux et culturels, tels que l'attribution de rôles genrés dans la gestion des ressources naturelles, les droits coutumiers liés à la terre et à la propriété, ou encore l'organisation institutionnelle propre à chaque pays et territoire.

1.2 Pressions et menaces (climatiques et non climatiques) à Wallis et Futuna

Le territoire de Wallis-et-Futuna subit déjà les impacts avérés du changement climatique et des pressions anthropiques sur les écosystèmes. L'évolution générale du climat à Wallis-et-Futuna entre 1971 et 2015 est principalement caractérisée par une augmentation des températures et des précipitations extrêmes (Météo France, 2017). Les principaux impacts des aléas climatiques se concentrent actuellement sur le littoral, qui correspond aux zones habitées. De fortes houles cycloniques contribuent à l'érosion côtière et les fortes pluies contribuent aux risques d'inondation et à l'approvisionnement en matériaux terrigènes de la zone maritime côtière, ce qui est particulièrement impactant dans la zone lagunaire du Valais. D'autres

facteurs de pression liés à l'activité humaine amplifient l'impact des aléas climatiques sur le littoral : aménagement de la bande côtière (enrochements, remblais sur la mer...), construction d'ouvrages s'étendant au-delà du littoral naturel, modification des courants côtiers et des dynamiques naturelles de dépôt/récupération de matériaux, construction de bâtiments et d'infrastructures routières en bord de mer, enlèvement de matériaux (sable) entraînant des perturbations hydrodynamiques, dégradation de la mangrove qui protégeait le littoral de l'érosion côtière et son remplacement historique et ancien par des cultures vivrières ou des habitations, flux de déchets et d'eaux usées charriés lors des épisodes pluvieux vers le littoral et le lagon, contribuant ainsi à sa pollution. De même, à l'intérieur des terres, les macro-déchets et les eaux usées des habitations ou du bétail contribuent, par temps de pluie, à la pollution des ressources en eau, qu'elles soient souterraines sur le Valais ou en surface sur Futuna. Le changement climatique actuel risque d'amplifier significativement les pressions et les impacts actuels, tant sur la biodiversité que sur les services rendus par les écosystèmes aux populations locales.

Malgré les mutations socio-économiques en cours sur le territoire, la population reste étroitement dépendante des services rendus par les écosystèmes de l'archipel, qu'il s'agisse de l'approvisionnement (l'agriculture et la pêche pour l'autoconsommation représentaient 40% de la consommation totale des ménages - STSE, 2006), de la régulation (préservation et régulation de la ressource en eau via les forêts, protection du littoral et du lagon par les mangroves via la régulation de l'érosion côtière et des flux de polluants des logements habités et des ménages habités. zones agricoles sur terre, protection des terres contre la houle océanique à Wallis via les récifs coralliens), mais aussi services culturels : un lien spirituel fort relie les populations polynésiennes à la terre et à la mer. Plus récemment, l'autoconsommation a fortement diminué au profit de l'achat de plats préparés : « la part des produits alimentaires issus de l'autoconsommation (en valeur XPF) sur le territoire est ainsi passée de 37,8 % en 2006 à 23,3 % en 2020. Cette évolution est beaucoup plus marquée en Valais, cette dernière passant de 33,7 % de la valeur totale à 14,2 % sur la même période » (Buffière, 2022. Enquête sur les budgets familiaux 2019-2020). Les différents écosystèmes soutiennent également des activités récréatives pour l'ensemble de la population et sont source de bien-être. Peu d'études ont été menées sur la caractérisation et l'évaluation de ces services à Wallis-et-Futuna, ou sur la perception de ces services par les communautés du territoire. En 2016, l'étude IFRECOR menée à l'échelle des Territoires français d'outre-mer estimait à 20 millions d'euros la valeur annuelle des services rendus par les récifs et les écosystèmes associés (herbiers, mangroves, etc.) à Wallis-et-Futuna. Le Service Territorial de l'Environnement (STE) de Wallis-et-Futuna avait soulevé lors du 4ème Colloque National sur les Aires Marines Protégées (2019), la nécessité de disposer d'une évaluation des services écosystémiques (SE) à l'échelle des archipels de Wallis-et-Futuna afin de sensibiliser les populations, mais aussi d'autres services techniques, aux rôles joués par les écosystèmes dans la vie sociétale, le bien-être culturel, mais aussi économique de tous.

1.3 Adaptation au changement climatique fondée sur l'écosystème du Pacifique (PEBACC+), un projet régional du PROE soutenu par l'Initiative Kiwa

De 2015 à 2020, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a mis en œuvre le projet « Adaptation écosystémique au changement climatique dans les îles du Pacifique » (PEBACC) aux Fidji, au Vanuatu et aux Îles Salomon, pour un budget de 4,9 millions d'euros financé par l'Initiative internationale pour le climat du gouvernement allemand. Les résultats de ce projet ont été généralement positifs. Une 2ème phase (PEBACC+) s'est avérée utile et nécessaire afin de renforcer les activités existantes, de les diversifier, d'intégrer l'adaptation écosystémique (EbA) dans les politiques publiques et d'en assurer la pérennité et l'institutionnalisation aux Fidji, aux Îles Salomon et au Vanuatu, et d'étendre l'approche à d'autres territoires : la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Officiellement lancé en mars 2020, l'Initiative Kiwa - Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique (www.kiwainitiative.org) est le tout premier programme à réunir cinq donateurs (France, Union européenne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et des partenaires régionaux/nationaux autour d'un objectif commun : améliorer l'accès au financement pour une adaptation au changement climatique fondée sur les droits, sensible au genre et socialement inclusive grâce à des solutions fondées sur la nature pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (PICT), y compris les autorités locales, nationales et régionales et les organisations de la société civile. Agir pour protéger la biodiversité (conservation/restauration) et développer des solutions fondées sur la nature (SfN) pour anticiper, réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation des Pays et Territoires insulaires du Pacifique face au changement climatique sont les principes directeurs fondamentaux de l'Initiative.

Le projet « Adaptation écosystémique au changement climatique dans les îles du Pacifique - PEBACC+ » est un projet régional de l'Initiative Kiwa coordonné par le PROE et soutenu pour sa mise en œuvre à hauteur de 4 millions d'euros par l'Initiative Kiwa à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et 1,8 million d'euros par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Ce projet (mars 2022 – janvier 2026), vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des populations des Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face aux impacts du changement climatique. L'objectif spécifique du projet PEBACC+ est de développer, soutenir et institutionnaliser l'approche écosystémique de l'adaptation au changement climatique dans les pays et territoires cibles.

Le projet s'articule autour de trois volets :

- Composante 1 : Renforcer l'expérience des parties prenantes dans la mise en œuvre pratique de l'adaptation basée sur les écosystèmes et des solutions fondées sur la nature en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique aux Fidji, au Vanuatu et aux Îles Salomon.
- Composante 2 : Intégrer et accompagner la mise en œuvre de l'approche AfE et des SFN en tant que stratégie contribuant à l'adaptation au changement climatique en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.
- Composante 3 : Renforcer la coopération régionale entre les pays et territoires du Pacifique en matière d'Aide pour l'Éducation en favorisant le partage d'expériences et d'enseignements tirés des projets afin d'accroître la résilience des populations et d'assurer la durabilité des activités de mise en œuvre de l'Aide pour l'éducation.

Le projet PEBACC+ porte une attention particulière à l'inclusion de tous les groupes sociaux au sein des communautés (notamment en termes de genre, d'âge, de handicap, etc.) en lien avec le changement climatique et la gestion des écosystèmes, afin de favoriser leur inclusion et leur participation aux activités du projet.

Objectif de la mission :

Dans le cadre de la composante 2, PEBACC+ entreprendra une analyse et une cartographie des écosystèmes et de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) à l'échelle du territoire de Wallis-et-Futuna, afin d'appuyer les schémas de planification et d'intervention d'adaptation écosystémique à l'échelle du territoire dans un premier temps puis resserrés autour des priorités thématiques et géographiques. Les options d'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) seront identifiées, évaluées et classées par ordre de priorité afin d'être intégrées dans les programmes d'intervention EbA. Ces schémas d'intervention serviront de notes conceptuelles pour faciliter la mise en œuvre des options prioritaires d'EbA suite à PEBACC+ et pour soutenir l'intégration d'EbA dans le Plan Opérationnel d'Adaptation au Changement Climatique du Territoire.

L'objectif global du processus ESRAM est de générer une base de référence pour une planification solide et inclusive afin de renforcer la résilience des socio-écosystèmes face au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes à Wallis-et-Futuna.

Les objectifs spécifiques du processus ESRAM à Wallis-et-Futuna sont les suivants :

1. Produire une analyse et une cartographie de la résilience
2. Lister et hiérarchiser les options d'AfE
3. Produire des schémas d'intervention/notes de concept
4. Produire des recommandations à intégrer dans le Plan opérationnel d'adaptation aux changements climatiques.

La conduite du processus ESRAM doit également :

- Sensibiliser les différentes parties prenantes (élus et décideurs, techniciens, autorités coutumières, représentants d'associations) aux impacts anticipés du changement climatique et aux effets synergiques de la dégradation de l'environnement sur les communautés et l'économie et contribuer ainsi à faciliter l'appropriation de l'AfE et des Solutions Fondées sur la Nature (SfN) dans les cadres politiques et stratégiques d'adaptation au changement climatique et/ou les cadres sectoriels (utilisation des terres planification,

agriculture/pêche, gestion de l'eau, développement économique, santé publique, etc.) qui ont besoin de s'adapter au changement climatique.

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués à comprendre la logique et les résultats de l'analyse de la résilience écosystémique et socio-économique.

Portée de la mission :

Le PROE sollicite les services d'un bureau d'études ou d'un consortium pour mener à bien un processus ESRAM à Wallis et Futuna en 2024-2025. L'objectif est de générer une base de référence solide en matière de planification et de prise de décision pour la mise en œuvre d'options d'Aide à l'environnement qui renforcent la résilience des écosystèmes, des populations et des activités face au changement climatique et aux pressions anthropiques. Plus précisément, on recherche un fournisseur de services qualifié pour mener les activités suivantes :

Concevoir une approche participative

Concevoir une approche participative, inspirée des approches ESRAM menées dans le cadre du précédent projet PEBACC, afin de réaliser des analyses et des cartographies de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM : Ecosystem and Socio-economic Resilience Analysis and Mapping), en engageant de manière appropriée, concertée et inclusive la société civile, les secteurs économiques les plus touchés, les membres des communautés concernées, les services publics et les représentants des autorités coutumières.

Un effort particulier de pédagogie, de qualité des supports de travail et de synthèse, culturellement adapté, s'impose, tout au long de la prestation, que ce soit dans les présentations initiales, les ateliers participatifs/d'intelligence collective/priorisation et les synthèses de rapports. Toutes les parties prenantes seront sensibilisées au changement climatique (allant au-delà de ce qui est déjà perçu et plus ou moins justement attribué au changement climatique), à l'importance des services rendus par des écosystèmes sains, aux défis de l'adaptation au changement climatique, à la pertinence et aux co-bénéfices de l'approche Adaptation Ecosystémique (AfE) / Solution Fondée sur la Nature (AfN et l'explication de l'approche ESRAM).

Les résultats d'études, de programmes, de projets et de travaux existants ou en cours, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes, des collectivités et de l'économie, en lien avec les changements climatiques et d'autres facteurs de pression environnementale seront capitalisés et présentés de façon synthétique dans la mesure de leur utilité réelle pour le service demandé ici. L'importance des services rendus par des écosystèmes sains doit être clairement exprimée.

Les principaux facteurs socio-économiques et de gouvernance, y compris une matrice de gouvernance, seront identifiés, y compris les principaux liens décisionnels entre les parties prenantes qui seront en mesure de décider, de mettre en œuvre, de conseiller et de soutenir l'Aide à l'éducation dans les domaines cibles du projet.

L'ensemble du processus accordera une attention particulière aux questions de l'égalité des sexes, du handicap, de l'inclusion sociale (en anglais Gender Equity, Disability and Social Inclusion, GEDSI) et des droits de l'homme. Le prestataire veillera à développer une approche GEDSI, notamment dans le protocole d'enquête, adaptée au contexte local et qui prenne en compte l'expérience du Territoire avec le projet IKI. Si les savoirs traditionnels nécessitent une attention particulière pour favoriser un soutien local, leur protection doit également être garantie par le prestataire de services choisi.

Les travaux seront menés à l'échelle du territoire, en tenant compte des spécificités et des besoins particuliers de chacune des îles principales, pour se concentrer dans un premier temps sur la vocation intégrative du processus ESRAM. L'identification des options prioritaires d'AfE permettra au reste de la prestation de se concentrer sur des thématiques et des domaines (et donc des activités) considérés comme prioritaires car (a priori) ils ont le plus grand impact à mettre en œuvre et ainsi préparer les futurs projets AfE / SAfN à plus grande échelle, en adéquation avec les enjeux et les besoins.

Analyse de la résilience

Cette analyse sera réalisée en 2 étapes :

a) Identifier et cartographier les défis de l'adaptation au changement climatique en relation avec les écosystèmes et les services écosystémiques contribuant au bien-être humain et à la résilience socio-économique face au changement climatique, en caractérisant leur état, les tendances d'évolution et les causes directes, indirectes et sous-jacentes associées, y compris prospectivement en relation avec différents scénarios de changement climatique et en relation avec d'autres facteurs de pression sur l'environnement.

b) Les options d'AfE selon une analyse stratégique à l'échelle des enjeux et des besoins, en évaluant leur rapport coût/efficacité sur la base d'une capitalisation des expériences locales (ou en utilisant des repères extérieurs au territoire mais en les recontextualisant) ; Les avantages connexes seront évalués dans l'analyse de priorisation multicritère. Une analyse multicritère permettra d'identifier les sites prioritaires. Les propositions d'indicateurs, de méthodologies et de protocoles nécessaires au suivi et à l'évaluation des options d'AfE privilégieront des protocoles simples et reproductibles à long terme, en tenant compte des capacités locales actuelles (et en identifiant les besoins pour leur renforcement) ; les systèmes d'information associés seront identifiés, en précisant les éventuels besoins de consolidation pour rendre l'information complète et accessible ; la méthodologie d'analyse d'impact développée dans le cadre du projet EUGCCA+ SUPA pourrait être une référence utile à cet égard. L'analyse sera plus approfondie sur les thèmes et domaines prioritaires.

Note importante : À ce stade, un intérêt particulier est accordé à la gestion intégrée de la zone côtière culturellement adaptée ; Des plans de gestion intégrée des bassins versants qui intègrent la gestion des eaux pluviales et les préoccupations du secteur primaire (agriculture et pêche en particulier) pourraient être des notes conceptuelles particulièrement pertinentes, notamment en formulant des propositions d'amendements au système de drainage des eaux pluviales

Diagrammes d'intervention :

Des notes conceptuelles seront élaborées pour les options prioritaires de l'Aide pour l'éducation (thèmes et domaines), notamment dans le cadre d'un processus de consultation local inclusif. Les possibilités d'intégration de l'Aide pour l'éducation dans les cadres politiques et stratégiques seront également caractérisées. Toutes les parties prenantes (services publics, autorités coutumières, secteur privé, société civile, etc.) seront impliquées, selon un processus inclusif, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés. Le STE précisera lors de la livraison le niveau de consultation locale, par rapport aux perspectives de financement futures, afin de ne pas créer d'attentes impossibles à satisfaire.

Le prestataire élaborera également des recommandations pour l'intégration de l'AfE/SAfN dans le Plan Opérationnel d'Adaptation au Changement Climatique de Wallis-et-Futuna. A ce titre, il travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur de cette action financée par le projet CLIPSSA, au sein de l'STE. Ces recommandations seront élaborées de manière progressive, avec une section dédiée dans chaque livrable.

En outre, le prestataire doit :

- Remplir les indicateurs du projet PEBACC+ (voir Annexe 1).
- Soumettre toutes les données et informations collectées dans le cadre de ce contrat aux communautés concernées et à PROE, pour téléchargement sur le portail national ou régional de l'environnement établi dans le cadre du projet PROE INFORM.
- Organiser et gérer la logistique dans le pays, y compris le transport terrestre et maritime, la nourriture, l'hébergement pour les réunions et les travaux d'arpentage. Les frais pour les gestes d'usage, les consultations locales et les rencontres sont à la charge du prestataire.

Le projet comprendra des analyses documentaires, des analyses spatiales, des réunions et des consultations, ainsi que des enquêtes sur le terrain (y compris des relevés et d'autres collectes de données primaires) dans les zones d'étude prédéterminées. Les consultants consulteront les communautés détenant

des droits dans certaines zones afin de déterminer leur volonté de participer aux enquêtes et d'élaborer des programmes d'intervention AfE (consentement libre, préalable et éclairé – FPIC).

Les consultants rencontreront une diversité de communautés, de représentants des services territoriaux, d'autorités coutumières et d'associations afin de préciser, le cas échéant, la portée et la conception finales et précises de l'analyse et du processus à mener.

Dans les zones où les communautés ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), les consultants impliqueront particulièrement les femmes, les jeunes, les représentants des communautés et des autorités coutumières et des organisations partenaires au cours du processus ESRAM, afin de réaliser des enquêtes sensibles au genre, sur les questions d'inclusion sociale et de droits de l'homme, et de servir de base à la planification et à la mise en œuvre d'options d'AfE solides et chiffrées pour les sites sélectionnés.

Les services écosystémiques évalués couvriront les environnements marins et terrestres, en mettant l'accent sur la connectivité écosystémique et les liens entre les systèmes sociaux et écologiques, en utilisant une approche culturellement appropriée.

Les consultants animeront et animeront des ateliers et des réunions avec les parties prenantes dans le processus de réalisation des ESRAM, du rapport sur les options pour l'AfE et dans la formulation du schéma d'intervention de l'AfE.

Les consultants seront tenus de fournir leur propre matériel tel que des ordinateurs, des vidéoprojecteurs, des écrans, des caméras, des GPS et tout autre équipement dont les experts auront besoin pour effectuer ces tâches

Méthodologie:

Les grandes lignes de la méthodologie appliquée pour cette étude seront développées et présentées par le consultant dans sa proposition en réponse à l'appel d'offres, en mettant en évidence sa valeur ajoutée par rapport aux attentes décrites dans les termes de référence et en la distinguant du marché. Les détails de la méthodologie dans sa conception finale seront présentés dans le cadre du 1er livrable et développés en étroite concertation avec le STE et le PROE sur la base des propositions originales du prestataire de services. Une attention particulière doit être accordée aux facteurs suivants :

La conception, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur le processus ESRAM devraient :

- Intégrer et valoriser les résultats, études et travaux récents et en cours à Wallis-et-Futuna relatifs aux vulnérabilités, à l'adaptation et à la résilience (basée sur les écosystèmes) face au changement climatique (notamment la synthèse des connaissances sur le milieu marin, le projet CLIPSSA, etc.) ainsi que les stratégies de biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leurs évaluations le cas échéant ;
- Impliquer et renforcer les capacités des parties prenantes, en particulier l'équipe STE, dans la co-construction de la démarche ; les livrables (rapports, documents de planification, etc.) seront soumis à l'examen du STE et du PROE avant validation ;
- Le prestataire sera responsable de faire valider ses livrables par les parties prenantes, avec l'appui de l'STE ;
- Tenir compte de la nécessité d'adopter des approches fondées sur le genre, l'inclusion sociale et les droits de l'homme, qui sont des éléments cruciaux à chaque étape du processus.
- Une présentation des analyses et rapports aux communautés concernées et aux autorités compétentes (gouvernement, communes et autorités coutumières) afin de faciliter leur appropriation et leur prise en compte dans les stratégies de planification et d'adaptation (développement économique, aménagement du territoire, gestion intégrée des zones côtières, etc.) ;

Principaux produits livrables et rapports

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

- **Livrable 1 : « Rapport de démarrage » (20 pages max + Annexes) comprenant *au moins* :**

- Une proposition méthodologique consolidée par rapport à l'offre initiale, avec la liste des parties prenantes à consulter, les bases de données et sources d'information utilisables, la documentation consultée pour la préparation de la mission, les éventuels besoins spécifiques qui nécessiteraient l'implication du STE, du PROE et d'autres parties prenantes... Autant que possible, la méthodologie proposée soutiendra l'actualisation de la Stratégie de Biodiversité du Territoire et la conception du Plan d'adaptation opérationnel. Une considération particulière pourra être portée à la dynamique Liste Rouge des Ecosystèmes.
- Un bref résumé des principaux enjeux et impacts liés au changement climatique à Wallis-et-Futuna, basé sur la littérature existante.
- Une analyse des politiques et stratégies publiques (et privées le cas échéant) d'intérêt : politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique, place des SFN dans ces politiques et stratégies, besoins spécifiques exprimés, éléments du calendrier 2024-2025 relatifs aux SFN/AfE, acteurs clés à mobiliser.
- Les opportunités de collaboration et de mutualisation, y compris avec des propositions spécifiques à arbitrer en Comité technique qui évaluera le projet de ce 1^o livrable.
- Une typologie des écosystèmes, des services écosystémiques, des pressions/menaces, du bien-être humain et des secteurs économiques pertinents pour l'analyse de la résilience.
- Les options d'AfE pré-identifiées permettront de proposer des axes thématiques et géographiques selon une analyse multicritère basée sur des critères objectifs (dans la mesure du possible), afin de préparer un processus participatif et inclusif centré sur ces priorités anticipées et in fine soutenir une prise de décision inclusive. Les implications en termes de mobilisation du prestataire et des acteurs locaux/territoriaux anticipés seront précisées. Les principales opportunités de financement AfE/SfN pour 2025-2026 seront identifiées de manière préliminaire ainsi que les leviers d'action pour une stratégie efficace de mobilisation des parties prenantes et des modes de financement durables (cette stratégie sera précisée dans le 3^{ème} livrable).
- Un plan de communication tenant compte du guide de communication de l'initiative Kiwa et du plan de communication du projet PEBACC+ (voir annexe 2).
- Les modalités d'intégration de l'approche GEDSI et CLIP adaptées au contexte de Wallis et Futuna seront précisées.
- Des actions de type AfE / SAfN seront proposées.

- **Livrable 2 : « Analyse de la résilience et options prioritaires AfE » (30 pages maximum + annexes), comprenant *au moins* :**

Ce livrable est composé de 2 sous-rapports qui seront soumis successivement :

1.1. **Analyse de résilience (ESRAM) :**

2. Analyse stratégique États/Pressions/Réponses (et si possible DPSIR) par grand type d'écosystème, en caractérisant l'état et les principales tendances des écosystèmes, leur vulnérabilité et leur résilience. L'analyse stratégique permettra ainsi d'identifier et de qualifier les causes directes, indirectes et profondes de la dégradation des écosystèmes et des services écosystémiques (ex : diagrammes de Miradi). Il comportera également différents scénarios en termes de projections climatiques (basés sur des études et projets récents ou en cours, notamment les résultats disponibles

du projet CLIPSSA) afin d'évaluer les conséquences sur l'état et la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques associés et donc sur les populations et l'économie.

3. Sur la base d'un inventaire des systèmes socio-économiques d'évaluation des impacts du changement climatique (INTEGRE, PROTEGE, MOBSECC, etc.) :
4. Une analyse des principaux coûts de la gestion des risques naturels et de la dégradation de l'environnement (inondations, glissements de terrain, perte de rendement agricole/halieuistique, érosion côtière, incendies, sécurisation de l'eau potable, érosion côtière, etc.) ;
5. Les perspectives d'évolution des coûts dans un contexte de changement climatique (coûts supportés par les citoyens, coût d'intervention des services publics, indemnisation des assurances, etc.).
6. Positions et stratégies des acteurs en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique au niveau national et spécificités territoriales.
7. Capitalisation / enseignements tirés des projets passés/en cours d'intérêt pour l'AfE : Conditions et processus d'émergence, facteurs de succès, difficultés rencontrées et moyens de les surmonter, raisons des échecs, coûts (en particulier coûts unitaires), indicateurs de moyens, atteinte de l'efficacité et de l'impact à court/moyen terme, résultats obtenus, conditions d'optimisation + obstacles à surmonter pour passer à une échelle supérieure.
8. Résilience communautaire : état des indicateurs et des systèmes d'information relatifs aux attributs de résilience ; Évaluation de la résilience des communautés, en lien étroit avec l'analyse stratégique Etat/Pressions/Réponses mentionnée ci-dessus en termes de résilience des écosystèmes et des services associés.
9. Sur la base des outils cartographiques et des diagnostics existants, une cartographie des zones prioritaires en termes de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique, tant pour les écosystèmes que pour les communautés qui dépendent des services écosystémiques associés.

9.1. Inventaire et priorisation des options AfE :

- 9.2. Options d'AfE d'intérêt pour Wallis-et-Futuna à la lumière des enjeux et des analyses menées ci-dessus, compte tenu de ce qui est mis en œuvre ailleurs dans la région (voire au-delà).
- 9.3. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces options d'AfE et à la structuration de l'innovation. L'optimisation et le dimensionnement de Wallis-et-Futuna seront analysés.
- 9.4. Analyse multicritères et hiérarchisation des options d'AfE dans un processus participatif et inclusif. Il s'agira notamment d'évaluer ces options en incluant une évaluation du rapport coût-efficacité et de mettre en évidence les plus réalistes.
- 9.5. Estimation des coûts de mise en œuvre d'un programme priorisé d'options d'AfE à l'échelle des enjeux et des besoins sur le territoire, accompagnée de l'identification des sources et des mécanismes de financement pour le déploiement d'un tel programme (conditions d'émergence et de mise en œuvre, opportunités et contraintes, co-bénéfices éventuels, etc.). Une attention particulière sera portée à la consolidation du 1° schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du 2° de la programmation relative au secteur primaire.

- **Diagrammes d'intervention de l'AfE » et intégration de l'AfE / SAfN dans le Plan opérationnel d'adaptation au changement climatique**

Sur la base des résultats et des livrables ci-dessus, 2 rapports seront produits :

7.3.1 (20 pages max + Annexes) Pour les options d'AfE et les sites validés comme prioritaires, Production de 4 à 5 plans d'intervention (dont un plan d'aménagement prioritaire des bassins versants), sous forme de notes conceptuelles détaillées et chiffrées, visant à la mise en œuvre des options d'AfE prioritaires et validées par l'ensemble des parties prenantes clés. Les services techniques et les acteurs locaux sur les sites ciblés (ou l'ensemble de sites) seront consultés de manière inclusive, en étroite collaboration avec le STE afin de bien gérer les attentes liées aux processus de consultation des parties prenantes.

Kiwa Concept Notes pour les projets locaux ou un autre format indiqué par le STE.

7.3.2 (10 pages max + annexes) Des recommandations seront formulées pour intégrer l'AfE / SAfN dans le Plan Opérationnel d'Adaptation au Changement Climatique de Wallis et Futuna géré par le STE, en étroite collaboration avec le coordinateur de ce plan (CLIPSSA Technical Assistance).

- Également inclus dans les livrables :

Chaque livrable comprendra un résumé pour les décideurs de 1 à 2 pages maximum. Sur cette base, des « Policy Briefs » illustrés pourraient également être appréciés.

Tous les documents de présentation et le rapport sur les activités de sensibilisation et de consultation, y compris une liste complète et désagrégée des participants, leur âge, leur poste, leur sexe, leur profession et s'ils s'identifient ou non comme Autochtones.

Données brutes et dictionnaire des données spatiales et non spatiales utilisées et développées lors de l'analyse de résilience, tous les documents de soutien, feuilles de travail, photographies et rapports organisés dans des dossiers clairement étiquetés et soumis au PROE et au Comité de pilotage PEBACC+ à Wallis et Futuna, pour téléchargement sur le portail environnemental national ou régional mis en place dans le cadre du projet PROE INFORM (<https://pacific-data.sprep.org>) et d'autres initiatives pertinentes. Plus précisément, l'entrepreneur doit s'assurer que :

- Toutes les informations recueillies pour les rapports sont à la disposition du PROE et des communautés de Wallis-et-Futuna. A cet effet, le format des données et leur système de projection géographique doivent être compatibles avec les formats et usages en vigueur à Wallis et Futuna.
- Toutes les données sont clairement étiquetées, compilées et archivées, et les feuilles de calcul Excel et les PDF de rapport sont utilisés comme sources de données.
- Toutes les informations sont exactes, citées, justifiées et obtenues de sources gouvernementales nationales ou d'autorités régionales, suivies de sources de données mondiales uniquement lorsque d'autres ne sont pas disponibles.
- Les exigences des autorités publiques en matière de soumission de documents et de données géographiques doivent également être respectées.
- Procès-verbaux de toutes les réunions.

Lors de chaque présentation, le livrable sera présenté et discuté avec les participants ; Un rappel de la prochaine phase sera fourni : objectifs, résultats attendus, méthodologie proposée, calendrier, etc. Le comité de suivi peut demander des ajustements.

Un soin particulier sera apporté à l'infographie, afin de faciliter la compréhension des sujets par tous les publics.

Certains livrables devront également être retournés, voire validés, par d'autres parties prenantes (CoPil, collectivités locales, représentants des secteurs d'activité concernés, etc.) ; Le temps et les efforts associés à ce retour doivent être soigneusement pris en compte dans l'offre. Les soumissionnaires sont invités à être proactifs sur ce point particulier ; les ajustements seront discutés et convenus au cours de la phase de lancement du service par le comité de suivi avec le soumissionnaire retenu.

Horaire:

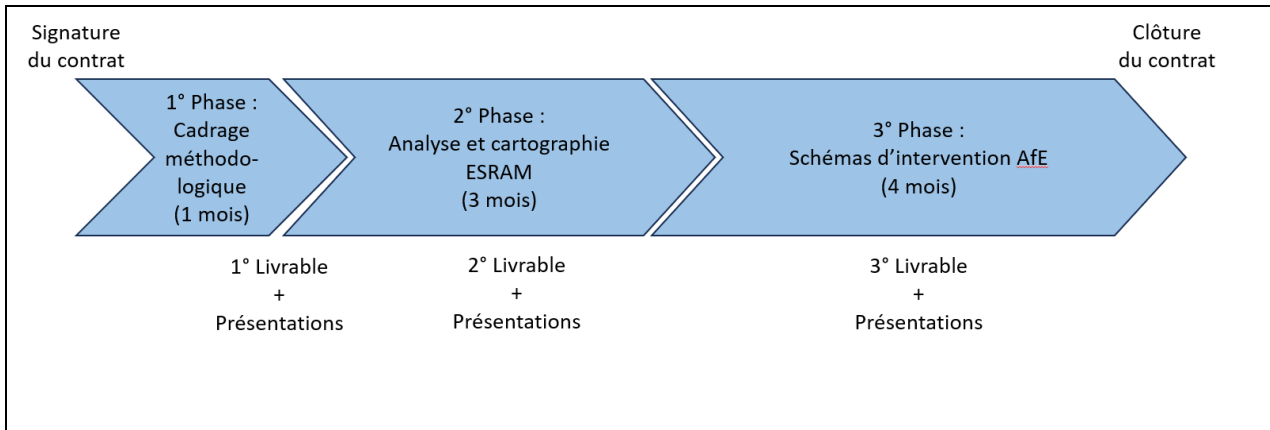
Le calendrier ci-dessous est un calendrier indicatif pour les différentes composantes de ce conseil. Toutes les tâches doivent être accomplies dans un délai de 8 mois à compter de la date de signature et au plus tard le 31 octobre 2025, si ce délai est plus court.

Ces perspectives calendaires sont susceptibles d'être ajustées dans la proposition du prestataire en justifiant, voire par le Comité de suivi lors du lancement du contrat.



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement



Budget:

Le budget de ce conseil est d'un montant maximum de 70 000 USD.

Le budget présenté par les candidats doit comporter :

Les honoraires des experts pour toute la durée du contrat, y compris les travaux d'enquête et la rédaction du rapport ;

Tous les déplacements internationaux et nationaux des membres de l'équipe de conseil ;

Matériel d'arpentage et de terrain pour la durée du contrat ;

Les frais de communication et de bureau associés ;

Déplacements internes et indemnités journalières pour les participants et les représentants de la communauté lorsqu'ils sont loin de leur lieu de travail ou de résidence habituel pour assister à des sondages et à des réunions communautaires ;

Frais des gestes d'usage et des repas lors des consultations, enquêtes et rencontres.

PROE couvrira les frais de publication du rapport final et du rapport sommaire.

Qualifications et expériences

Outre les candidatures individuelles, les consortiums et les organisations qualifiés sont également encouragés à postuler. Un candidat principal représentant un consortium ou une organisation doit posséder à la fois les qualifications et l'expérience indiquées.

Qualification

10. Masters dans les domaines connexes - Environnement, Agriculture, Pêche, Tourisme, Aménagement du territoire, Développement urbain, SIG, Changement climatique, Conservation de l'environnement, Économie

Expériences

On s'attend à ce que le consultant possède l'expertise suivante :

11. Connaissance approfondie de l'évaluation écosystémique, de la cartographie et de la valorisation des biens et services dans le contexte de la résilience sociale et écologique au changement climatique à Wallis et Futuna.

12. Connaissances approfondies et expérience pratique de l'utilisation d'approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes.

13. Expérience de l'utilisation d'approches de renforcement des capacités et de recherche participative sensibles au genre et socialement inclusives.

14. Inclusion de plusieurs disciplines pertinentes au sein de l'équipe.

15. Expérience de travail dans la région du Pacifique. Une expérience à Wallis-et-Futuna sera un atout.

Conditions de travail :

- Le consultant travaillera sous la supervision directe d'un comité de suivi dédié, composé au minimum du Chargé de mission Biodiversité et du Coordinateur du Plan d'adaptation au STE et du Coordinateur PEBACC+ pour Wallis et Futuna au PROE. Le STE et le PROE peuvent inviter d'autres directions, services, secteurs d'activité, communautés locales ou groupes sociaux selon

les besoins. Ce comité se réunira au lancement de la prestation et à la fin de chaque phase afin d'évaluer les livrables.

- Un rapport d'étape bihebdomadaire sera réalisé avec le coordinateur PEBACC+ pour Wallis et Futuna et les représentants du STE.
- Le travail d'enquête et de consultation peut être soutenu et facilité par les agents des services compétents de Wallis et Futuna, en particulier l'STE.
- Lors de la mobilisation du STE, le comité de pilotage du projet PEBACC+ à Wallis et Futuna sera en mesure de suivre et d'orienter l'ensemble du processus.
- Le fournisseur de services fournira un ordre du jour avant chaque réunion, ainsi que des documents de discussion et des conclusions pour chaque réunion. Pour les présentations dans des cercles plus larges (en particulier le Comité de Pilotage), les supports de présentation et de discussion seront partagés au moins 1 semaine avant la réunion.

Références recommandées

- Bourne, A, P. de Abreu, C. Donatti, S. Scorgie et S. Holness. 2015. Une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique pour le district de Namakwa, Afrique du Sud : la révision de 2015. Conservation Afrique du Sud, Le Cap. <http://www.conservation.org/publications/Documents/CI - CASCADENamakwa - Vulnérabilité - Assessment.pdf>
- Eakin, H. et Luers, AL, 2006. Évaluation de la vulnérabilité des systèmes sociaux et environnementaux. Annu. Rév. Approximativement. Resour . 31:365–94. DOI : 10.1146/annurev.energy.30.050504.144352
- Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005. Écosystèmes et bien-être humain : Synthèse. Island Press, Washington, DC.
- Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G.S. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G.D. Peterson et R. Pritchard. 2002. La gestion de la résilience dans les systèmes socio-écologiques : une hypothèse de travail pour une approche participative. Écologie de la conservation 6(1) : 14. [en ligne] Lien : <http://www.consecol.org/vol6/iss1/art14/>
- [Écologie de la conservation 6\(1\) : 14. \[en ligne\] Yadama , G, Hovmand, P, Fondation pour la sécurité écologique et Chalise, N. 2010. Modélisation communautaire des systèmes socio-écologiques : leçons de l'Andhra Pradesh, Inde.](#)
- [Alliance pour la résilience. 2010. Évaluation de la résilience dans les systèmes socio-écologiques : manuel pour les praticiens. Version 2.0.](#)
- [PROE 2024 Égalité des sexes, handicap et inclusion sociale pour des solutions fondées sur la nature](#)
- [PROE 2024 : Droits de l'homme et solutions fondées sur la nature dans les îles du Pacifique](#)
- [WCS \(2015\) Guide de l'animateur pour la planification de la gestion écosystémique aux Fidji. Wildlife Conservation Society, Suva, Fidji.](#)
- Stratégie d'adaptation au changement climatique de Wallis-et-Futuna (2017)
- Les pages ressources du projet PEBACC (Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change) mis en œuvre de 2015 à 2020, en particulier pour des exemples de rapports ESRAM et les leçons apprises ([Publications et rapports du projet | Environnement Pacifique \(sprep.org\)](#))
- [Microsoft PowerPoint - Outils d'adaptation écosystémique \(sprep.org\)](#)
- Outil d'adaptation écosystémique dans [le Pacifique : Outil d'adaptation écosystémique dans le Pacifique | Outil de planification de l'adaptation \(specbee.site \)](#)
- Walker et al. (2002) et Eakin et Luers (2006) pour des approches antérieures d'études similaires.
- Resilience Alliance (2010) fournit des orientations sur la théorie et des conseils pour mener des travaux sur le terrain.
- Bourne *et al.* (2015) pour des conseils sur une approche appropriée à l'égard de la composante de cartographie spatiale.



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

- Voir également l'initiative TEEB pour des conseils sur l'évaluation économique des biens et services écosystémiques (<http://www.teebweb.org/>) .

Annexe 1 : Indicateur PEBACC+ à remplir par le prestataire

	Indicateur
Objectif général : Accroître la résilience des écosystèmes, économiques et populations de Fiji, Vanuatu, Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna face aux impacts du changement climatique	
SO 1 & 2: L'adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont soutenues et mises en oeuvre en tant que stratégies contribuant à l'adaptation au changement climatique dans les 5 pays et territoires.	3. % de femmes et de jeunes dans la communauté qui reconnaissent une participation accrue aux processus de prise de décisions et à la planification concernant l'AfE 4. # de plans de mise en oeuvre de l'AfE et % de ces plans bénéficiant d'une stratégie de financement / ayant identifié des modalités de financement durable pour les prochaines années suivant le projet.
Résultat 2 : Renforcer les capacités communautaires relatives aux approches et aux activités de SfN	2.1 # de formations communautaires de SfN (y compris gestion durable des ressources), # de personnes formées, ventilées par sexe et âge 2.2 # de femmes et de jeunes soutenus pour développer des activités génératrices de revenus (ventilées par Femmes et Jeunes)
Résultat 3 : Sensibiliser les institutions (personnel technique et décideurs) et les communautés à l'approche de l'AfE et aux SfN	3.1 # ateliers multi-acteurs locaux ou nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques, les SfN # de participants à ces ateliers 3.2 # de femmes et de jeunes impliqués/consultés pendant l'ESRAM autres études/plans similaires (plan directeur, plan de gestion...)
Résultat 4.1 : Mettre en oeuvre le processus ESRAM comme un outil pour identifier et mettre en oeuvre l'AfE et les SfN	4.1.2 # de cartes de suivi d'aires de conservation ou de gestion durable et/ou # d'outils de planification au niveau territorial % de cartes/outils effectivement utilisés
Résultat 4.2 : Institutionnaliser et soutenir l'AfE et les SfN aux niveaux national et infranational	4.2.1 # de guides techniques et méthodologiques élaborés pour l'ESRAM 4.2.2 # de documents à portée stratégique révisés ou nouvellement publiés intégrant des approches d'AfE et de SfN aux différentes échelles (par région/national/infranational)
Résultat 5 : Promouvoir les concepts de PEBACC sur l'AfE et les SfN dans la région Pacifique en tant que logique d'intervention à	5.1 # de produits de communication élaborés et diffusés (par type de média et groupes cibles : décideurs, praticiens, autres)

Annexe 2 : Charte de communication PEBACC+

Toute communication relative au projet PEBACC+ engagée dans le cadre d'une relation partenariale ou de consultance avec le PROE doit faire mention du nom du projet (PEBACC+), du PROE en tant qu'entité de mise en œuvre du projet et des bailleurs (Initiative Kiwa et Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le logo du projet PEBACC+ ci-dessus doit être utilisé dans toute communication relative à PEBACC+.

La police utilisée doit être Maven Pro (ou à défaut Helvetica) ; la charte graphique de l'Initiative Kiwa doit être respectée.

Toute communication doit être soumise au coordinateur PEBACC+ pour avis éventuel en amont de sa diffusion ; son avis est réputé favorable en l'absence de retour de sa part sous 24 heures.

Une communication s'inscrit habituellement dans une stratégie et un plan de communication propres à chaque organisation qui peut s'inspirer du modèle simple suivant :

Cible	Objectif de la communication	Messages principaux à communiquer.	Moment de la communication	Médias	Responsabilité
Type d'acteur ciblé : une institution, une organisation partenaire, une entreprise, une communauté locale, des clients, des fournisseurs...	Mobiliser, maintenir l'intérêt, célébrer, partager, inciter...	Pour atteindre mon objectif en lien avec ma cible, que doit-elle savoir ? Quelle question doit être traitée ?	A quelle étape du projet dois-je communiquer ? A quelle fréquence ? A quels moments particuliers ?	Comment vais-je diffuser mes messages ? Ex : rapport technique, fiche technique, prospectus, dépliant, lettre de nouvelles, poster, policy brief, réseaux sociaux, vidéo, blog...	Qui est en charge de telle ou telle communication ? Que doit-il.elle savoir ?

Les messages de toute communication d'un partenaire ou prestataire du PROE dans le cadre de PEBACC+ peuvent s'inspirer des messages clés ci-dessous (et en aucun cas s'y opposer). Les messages clés constituent la substance de ce que nous pouvons exprimer de différentes manières ; ce ne sont pas nécessairement les exacts mots à utiliser de manière littérale. Les messages clés cherchent à promouvoir l'approche et la méthodologie de PEBACC+ et plus généralement de l'Initiative Kiwa ; ils font référence aux quatre principales valeurs que l'Initiative Kiwa cherche à partager et à diffuser au sein de la communauté Kiwa : SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, HUMILITÉ et RESPECT.

Les messages clés ci-dessous ne sont classés par ordre de priorité.

1. **La protection, la conservation et la gestion durable des écosystèmes peuvent renforcer la résilience.** L'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (AfE) est bénéfique pour l'état de santé des écosystèmes et pour réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique, y compris les communautés urbaines, et peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants et à l'économie du Pacifique.

L'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) sera promue et mise en œuvre par des actions de démonstration de terrain ; leur efficacité et rentabilité en tant que Solutions fondées sur la Nature (SfN) sera promue auprès des autorités locales et territoriales pour renforcer l'adaptation au changement climatique la conservation de la biodiversité.

2. **PEBACC + renforce et étend l'approche, les résultats et les enseignements tirés de PEBACC.**

PEBACC+ s'appuie sur les enseignements et les facteurs de succès des communautés locales et de leurs autorités sur les sites historiques d'investissement de PEBACC. PEBACC+ soulignera l'importance de l'engagement dans des actions d'AfE concrètes pour renforcer la résilience à long terme des écosystèmes, des communautés et des économies, ainsi que la cohérence de l'approche Kiwa visant une mise à l'échelle des SfN en tenant compte des enjeux et besoins associés et en renforçant les actions en cours.

3. **Un processus inclusif et holistique renforce la planification.** PEBACC + promeut un processus de planification de l'adaptation au changement climatique à long terme grâce à une approche participative fondée sur la science et les connaissances traditionnelles qui intègre les communautés, les écosystèmes et l'économie dans un contexte de changement climatique et d'autres pressions sur les écosystèmes.

Le processus ESRAM est fondé sur une planification participative et inclusive déclinée à plusieurs échelles qui s'appuie sur une analyse de la résilience environnementale et socio-économique. Le processus ESRAM intègre les tendances et impacts actuels et futurs du changement climatique et d'autres facteurs de pression, en se basant sur la science et les connaissances traditionnelles et locales. Le processus ESRAM sera promu auprès des autorités locales, nationales et régionales, notamment auprès de la communauté Kiwa.

4. **PEBACC+ appartient à la communauté Kiwa.** PEBACC+ travaille en étroite collaboration et synergie avec les nombreux partenaires et projets de la Communauté Kiwa.

Les défis, les expériences et les solutions sur des thèmes communs seront partagés au sein de la communauté Kiwa et avec d'autres acteurs des SfN pour favoriser le partage et la capitalisation au niveau régional de solides arguments en faveur de l'AfE et des SfN soutenant la résilience du Pacifique. De nombreux partenaires travaillent collectivement au sein de la communauté Kiwa produisant des bénéfices communs au-delà du projet PEBACC+. Le PROE souligne la complémentarité du renforcement des capacités et de l'intégration de l'AfE et des SfN dans les cadres stratégiques liés à PEBACC+ avec l'Assistance Technique que le PROE offre plus largement dans le cadre de l'Initiative Kiwa.

5. PEBACC+ favorise la coopération régionale entre les pays insulaires et les territoires français du Pacifique.

L'objectif général du projet PEBACC+ est de renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des économies des Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face au changement climatique, en développant, pérennisant et institutionnalisant l'approche de l'AfE et des SfN dans les pays et territoires bénéficiaires de PEBACC+.

Les messages clés ne se limiteront pas aux thèmes identifiés ci-dessus. D'autres sujets pourraient être identifiés, autour de l'intégration de la problématique de Genre et des approches fondées sur les droits de l'homme, en tant que piliers de la promotion d'opportunités et d'impact positif pour les populations du Pacifique, en ciblant notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.